

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHÔNE

COMMUNE DE MIRAMAS

EXTRAIT
du REGISTRE des ARRÊTES du MAIRE

N° 25/2023

O B J E T :

Nous, MAIRE de la Commune de MIRAMAS,

Adhésion à la
commune de Miramas
à l'association
ARBRES

VU l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°27-2020 du Conseil Municipal de Miramas du 10 juin 2020, donnant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Nature : Décision du
Maire prise par
délégation

CONSIDÉRANT, la politique menée par la Commune en faveur du Patrimoine et de l'écologie,

Matière :
Finances locales

CONSIDÉRANT, que la Commune envisage d'adhérer à l'association ARBRE dont l'objet est d'œuvrer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine vert

ACTE NOTIFIÉ LE :

DECIDONS

En exécution des pouvoirs susvisés,
D'HADERER à l'association ARBRES sis Maison de la Vie Associative et Citoyenne casier n°17, 181, avenue Daumesnil, 75012 PARIS.

La cotisation s'élève à un montant de 45 euros conformément au bulletin d'adhésion joint en annexe.

- **D'IMPUTER** la dépense au budget de la commune, chapitre et article correspondants.

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier d'Istres sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Miramas, le 15 février 2023

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication
le : 17/02/23



Le Maire

Fredéric VIGOUROUX



Association A.R.B.R.E.S.
 (Arbres Remarquables, Bilan, Recherches, Etudes et Sauvegarde)
Maison de la Vie Associative et Citoyenne
CASE 17
181, avenue Daumesnil - 75012 PARIS
Tel : 06 32 30 10 28
a_arbres@arbres.org
www.arbres.org

FICHE D'ADHÉSION

NOM : Ville de MIRAMAS

PRENOM : Frédéric VIGOUROUX - MAIRE

ADRESSE : Place Jean Jaurès

..... 13140 MIRAMAS

TELEPHONE FIXE : 06 90 58 79 69 TELEPHONE PORTABLE :

E-MAIL : la.mairie

Ci-joint un chèque d'un montant de 45 € à l'ordre de A.R.B.R.E.S.

Le 15.02.2023

Montant de la cotisation annuelle (par année civile) :

- Individuel : 22 € - couple : 35 €
- Associations, collectivités territoriales, entreprises : 45 €
- Bienfaiteurs : à partir de 100 €

(La cotisation comprend l'envoi 4 fois par an de la FEUILLE D'ARBRES)

Règlement par chèque postal ou bancaire à l'ordre de A.R.B.R.E.S.

à adresser au siège de l'Association :

Maison de la Vie Associative et Citoyenne -

Association ARBRES - CASE 17

181, avenue Daumesnil - 75012 PARIS

Ou par virement (RIB ci-dessous) en précisant COTISATION ARBRES (année) NOM, PRENOM

SIGNATURE :

LE MAIRE



Frédéric VIGOUROUX

Crédit Mutuel	
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
Identifiant national de compte bancaire - RIB	
Banque 10278	Guichet 06105
N° compte 00020523301	Clé 32
Devise EUR	Domiciliation CCM YERRES-CROSNE
Identifiant international de compte bancaire	
IBAN (International Bank Account Number)	
FR76	1027 8061 0500 0295 2330 132
BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A	
Domiciliation CCM YERRES-CROSNE 10 RUE MARC SANGNIER 91330 YERRES ☎ 0 920 099 925 (Service 0,12 €/min + prix appel)	Titulaire du compte (Account Owner) ASS A R B R E S MAISON DES ASSOCIATIONS 181 AVENUE DAUMESNIL 75012 PARIS
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.	
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	